

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-06-04 / 07

Date de la séance : 4 juin 2025

Date de la convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents :

SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir :

ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents :

GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence

EVOLUTION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu la délibération n° D 2020-05-27-8 du 27 mai 2020 fixant le taux de l'indemnité de fonctions du Maire,

Vu la délibération n° D 2020-05-27-9 du 27 mai 2020 fixant le taux des indemnités de fonction des adjoints,

Vu la délibération n° D 20250-05-27-10 du 27 mai 2020 fixant le taux des indemnités de fonction des conseillers délégués,

Considérant la proposition de la commission finances du 23 mai 2025 baisser le taux de ces indemnités de 10%,

Après en avoir délibéré par 1 voix CONTRE (Rémy CROUZET) et 12 voix POUR, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 46.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (conformément au tableau annexé)
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints au maire au taux de 14.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (conformément au tableau annexé)
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers délégués au taux de 4.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (conformément au tableau annexé)
- **DECIDE** que ce taux prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2025
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance
M. LAMOURY

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Auteur = Martial SIMONDANT - Maire

Publié le 12/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Contre : 1 Pour : 12 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

S²LO

ID : 038-213800154-20250604-D20250604_07-DE